

DECISION DU MAIRE



Marchés publics
CC
N°2018-119

PRISE LE 09 OCT. 2018

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
RESULTANT DES DELIBERATIONS DU 30 MARS 2014 ET DU 25 JUIN 2015

095-219505989-20181009-MP2018DEC179-AJ

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2018

Affichage : 09/10/2018

OBJET : Revalorisation du parc du Val Ombreux – Signature du marché public de travaux alloti.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,

Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations des 30 mars 2014 et 25 juin 2015 aux termes desquelles il a reçu délégation d'attributions du conseil municipal,

CONSIDERANT la réalisation des travaux pour la revalorisation du parc du Val Ombreux,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 12 et 27,

VU l'avis d'appel public à la concurrence émis sur le site du BOAMP et publié le 20/07/2018 sous la référence BOAMP XML n°18-103883,

VU les offres présentées et l'analyse qui en a été faite,

VU l'avis consultatif de la Commission d'Appel d'Offres du 25/09/2018,

DECIDE

Article 1 : La signature d'un marché public de travaux dans les conditions définies ci-après :

Pour le lot n°1 – Voirie et réseaux divers :

Groupement conjoint constitué des sociétés :

Cotraitant mandataire :

Fayolle et Fils
30 rue de l'Egalité
CS 30009
95232 SOISY-SOUS-MONTMORENCY cedex

Cotraitant :

Citéos
21 rue de l'Escouvrier
95200 SARCELLES

→ Montant total : 599 015.65 € HT (offre de base : 548 215.65 € HT – option (bâtiment WC) : 50 800 € HT).

M...l...

Pour le lot n°2 – Abattage, aménagements paysagers, arrosage, mobilier :

Société Parc Espace
4 rue Jean-Moulin
78120 RAMBOUILLET

→ Montant total : 174 400 € HT.

Pour le lot n°3 – Maçonnerie, clôture, pergola :

Société Environnement Services
La Ferme du Poitou
14 Grande Rue
77410 VILLEVAUDE

→ Montant total : 269 457.66 € HT

Pour le lot n°4 – Aire de jeux :

Société Espace Déco
9 chemin de la Chapelle Saint-Antoine
95300 ENNERY

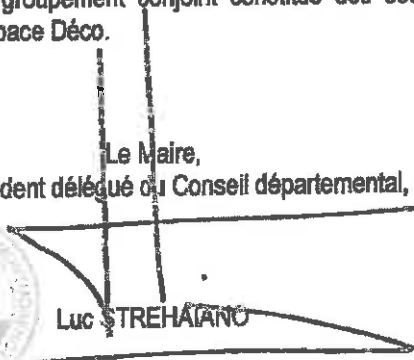
→ Montant total : 222 732.80 € HT.

Article 2 : Les autres prescriptions sont mentionnées dans les pièces contractuelles du marché.

Article 3 : Les crédits correspondants sont inscrits sur le budget de la ville.

Article 4 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Monsieur le Trésorier Principal de Montmorency,
- aux sociétés Fayolle, mandataire du groupement conjoint constitué des sociétés Fayolle et Citécs, Parc Espace, Environnement Services et Espace Déco.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO

Acte certifié exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT.

Le 09 OCT. 2018

La présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de sa notification.